

DIRECTION DES RELATIONS EXTÉRIEURES ET DE LA COMMUNICATION

Dassault Aviation rachète 8 % de ses propres actions auprès d'Airbus Group

Airbus Group SAS et DASSAULT AVIATION ont signé ce jour une convention concernant l'acquisition par Dassault Aviation d'un bloc de ses propres actions auprès d'Airbus et la coopération entre les deux sociétés pour la réalisation éventuelle en 2015 d'un ou plusieurs placements privés par Airbus d'actions Dassault Aviation.

Conformément à l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale des actionnaires du 24 septembre 2014, Dassault Aviation a ainsi racheté ce jour auprès d'Airbus un bloc représentant 8 % du capital de la Société dans le cadre d'une transaction de bloc de gré à gré hors marché. Cette opération est réalisée au prix unitaire de 980 € par action représentant un montant total d'environ 794 millions d'euros, représentant une décote de 9,2 % par rapport au dernier cours de bourse de ce jour.

De façon concomitante, un pacte non concertant a été conclu entre GIMD (Groupe Industriel Marcel Dassault), actionnaire majoritaire de Dassault Aviation, et l'Etat, dont l'objet est de conférer à l'Etat un droit de préemption sur tout transfert de titres Dassault Aviation par GIMD lui faisant franchir à la baisse le seuil de 40 % du capital de Dassault Aviation ainsi que sur tout transfert de titres ultérieur en deçà de ce seuil.

La transaction annoncée permet à Airbus Group d'entamer son désengagement de la Société, comme annoncé depuis plusieurs semaines.

Compte-tenu du rachat opéré précédemment, Dassault Aviation détient à la suite de cette opération 9,4 % de son capital.

Le Conseil d'administration de Dassault Aviation a décidé d'affecter les 8 % des actions rachetées ainsi que 1 % des actions rachetées précédemment à l'objectif d'annulation prévu par le programme de rachat, le solde des titres soit 0,4 % restant auto-détenus. Les 9 % de titres affectés à l'objectif d'annulation seront annulés sous réserve de l'octroi de la dérogation sollicitée par Airbus Group à l'obligation de déposer une offre publique obligatoire.

Les parties sont également convenues de coopérer dans le cadre du ou des placements privés par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres qu'Airbus Group pourrait engager d'ici le 30 juin 2015 et pouvant porter sur un volume d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital (si les conditions de marché le permettent) ou davantage si Airbus Group le souhaite. Dassault Aviation s'est engagée à coopérer à la réalisation desdits placements et à placer un ordre portant sur la moitié desdits placements, dans la limite globale de 5% du capital de Dassault Aviation, à un prix maximum de 980 € par action. Airbus Group s'est engagée à servir Dassault Aviation, pour la moitié des titres placés et dans la même limite globale de 5 % du capital de Dassault Aviation et au prix de chacun desdits placements. Dans le cas où le prix d'un placement serait supérieur à 980 €, le prix des actions Dassault Aviation cédées à Dassault Aviation concomitamment à ce placement serait plafonné à ce prix alors que le prix des actions cédées à des tiers resterait inchangé.

Afin de permettre la mise en œuvre de cet accord, le Conseil d'administration de Dassault Aviation a décidé de convoquer une assemblée générale des actionnaires qui se réunira fin janvier 2015 afin de statuer sur la mise en place éventuelle d'un nouveau programme de rachat d'actions.

A propos de Dassault Aviation

Avec plus de 8 000 avions militaires et civils livrés dans 83 pays depuis 60 ans et représentant plus de 28 millions d'heures de vol, Dassault Aviation dispose d'un savoir-faire et d'une expérience reconnus dans la conception, le développement, la vente et le support de tous les types d'avion, depuis l'appareil de combat Rafale jusqu'à la famille de business jets haut de gamme Falcon en passant par les drones militaires. En 2013, le chiffre d'affaires de Dassault Aviation s'est élevé à 4,59 milliards d'euros. La société compte près de 11 600 collaborateurs.

www.dassault-aviation.com

Twitter : @Dassault_OnAir

* * *